

Objet : : Réglementation de la circulation et du stationnement – Travaux RCU – rue Clémenceau – Parking Espace Pluriel

La Maire de la Ville de MIRECOURT

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-29, L.2213-1, L.2213-2 et L.2542-2 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.110-1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'en raison de travaux réalisés par les entreprises EUROVIA et GNT pour le compte de l'entreprise DALKIA (Chantier Réseau de Chaleur) au niveau de la traversée de la rue Georges Clémenceau et raccordement de l'Espace Pluriel ne seront pas terminés, il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 – La durée des restrictions de circulation et stationnement prévue initialement jusqu'au 5 juin 2026 dans l'arrêté n°2026-168, prolongé par l'arrêté n°2026-242 en date du 4 juin jusqu'au 19 juin **est de nouveau prolongée jusqu'au 15 juillet 2026 inclus.**

Article 2 – Toutes les autres dispositions mentionnées dans l'arrêté municipal initial n°2026-168 en date du 6 mai 2026 restent inchangées.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 5 – La Maire de la Ville de Mirecourt et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Mirecourt
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Mirecourt
- Police Municipale de Mirecourt
- Services Techniques de La Ville
- Archive

Fait à Mirecourt, le 22 juin 2026
Le Maire,
Nathalie BABOUHOT

